



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 26/11/25

Lancement de l'enquête statistique sur les pratiques culturelles en grandes cultures

par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en région Centre-Val de Loire

Le ministère chargé de l'Agriculture met en œuvre une enquête statistique sur les pratiques culturelles en grandes cultures, afin d'actualiser ses connaissances. Cette opération débutera en janvier prochain et s'achèvera fin mars 2026.

On entend par pratiques culturelles les méthodes et techniques agricoles utilisées pour la préparation du sol, la plantation, l'entretien et la récolte des cultures. Menée au titre de la campagne 2025, l'enquête conduite par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) en région Centre-Val de Loire vise à mieux appréhender la diversité des pratiques culturelles, leur évolution et l'impact des actions engagées pour accompagner leur transformation.

Elle permettra en particulier de comprendre les choix techniques des exploitants agricoles en matière d'irrigation, de fertilisation et de protection des cultures. Elle contribuera également à la production d'indicateurs de suivi de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans ce secteur.

Pour mener à bien cette enquête, la DRAAF a recruté 60 agents, qui seront munis d'une carte officielle les accréditant. Ces enquêteurs officiels seront chargés de recueillir sur une parcelle sélectionnée des informations portant sur la gestion de la fertilisation, de l'irrigation, les dates des interventions phytosanitaires, la nature et la quantité des produits appliqués, les parasites visés, les raisonnements, les caractéristiques du pulvérisateur principal, etc.

Ils se rendront, entre début janvier et fin mars 2026, chez 2246 exploitants afin de caractériser les

Cabinet de la préfète
Service régional de la communication
interministérielle

pratiques de 2574 parcelles.

Les résultats seront valorisés dans des publications régionales et nationales, ainsi que dans des travaux de recherche scientifique ou historique. Ils contribueront également au respect du règlement européen relatif aux statistiques sur l'usage des produits phytopharmaceutiques.

Comme pour toute enquête statistique publique obligatoire, les données individuelles collectées resteront strictement confidentielles et protégées par le secret statistique. Elles sont exclusivement destinées au service statistique du ministère chargé de l'Agriculture et ne pourront en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle.

Les résultats de l'enquête seront publiés en 2027.